Image not found or type unknown

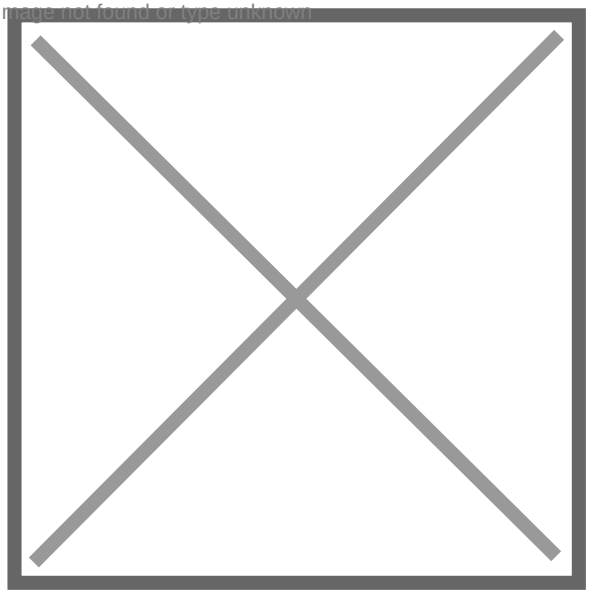

Litige avec constructeur délais non respectés maison comportant d

Par **mundyurco**, le **27/03/2008** à **11:05**

a la suite de differents litiges avec le constructeur de ma maison je suis en cours de procedure judiciaire. un expert judiciaire a ete nommé.de nombreux désordres ont été relevés.(étanchéité du sous sol,pente de descente de garage trop importante,diverses finitions non faites, pas de pose des coulisses des volets roulants,peinture non treminée,tuyau d'évacuation des eaux de pluie mal posé, fissures dans les murs,terrasse payée non réalisée retard de livraison du chantier....)
j'attend depuis 1an et 2mois le résultat de l'expertise judiciaire cela me parait trop long.
est ce normal? et sinon que puis-je faire pour que l'expert rende son travail plus rapidement?

Par **justeau**, le **15/04/2008** à **03:49**

je suis dans le meme cas que vous sauf que moi l'expert est nomé depuis fin mars et sur le courrier du tribunal j'ai une date avant laquel l'expert doit rendre son rapport au tribunal verifier si cé le cas mais cé vrai que cé long comme meme, etes vous rentré dans votre maison ? et comment cela se passe pour le solde a régler au constructeur est-il consigné ?

Par **guppy64**, le **21/04/2008** à **18:05**

Nous cela a pris 2 ans et on harcelait l'expert pour que cela aille plus vite ! il n'y a malheureusement rien à faire pour faire aller plus vite la procèdure !

Le pire c'est qu'ils demandent en plus des frais supplmeentaire lorsque la procédure traine et c'est au demandeur de les payer !!

NB : Nous avons fait une deuxieme demande en complement où le tribunal à donné une date limite mais celle ci a été dépassée de 7 mois ! Normallement ils sont censés respecter les dates de la cour sinon ils ne seront pas repris pour d'autres procédures d'expertises ! Mais bon !

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés